

AVENANTS AUX CONTRATS DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 6
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au conseil que les contrats des assistants d'enseignement artistique stipulent, à l'article 1 : Objet et durée du contrat, que le « contrat pourra faire l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants ».

Il rappelle que dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants, qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

La réunion d'attribution des instruments a arrêté le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline ; il convient donc de passer des avenants aux contrats suivants :

- enseignant en piano : 10 h 10 par semaine au lieu de 10 h 20
- enseignant en guitare électrique : 7 h par semaine au lieu de 3 h 40
- enseignant en petits cuivres : 15 h 20 au lieu de 16 h 20
- enseignant en clarinette et saxophone : 7 h 50 au lieu de 8 h
- enseignant en batterie : 5 h 05 au lieu de 3 h 40

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nombre d'élèves inscrits dans chaque discipline à l'issue du parcours des débutants et la nécessité de procéder à des ajustements de contrats,

APPROUVE les avenants à passer aux contrats signés par 2 enseignants pour modifier leur temps de travail :

- enseignant en piano : 10 h 10 par semaine au lieu de 10 h 20
- enseignant en guitare électrique : 7 h par semaine au lieu de 3 h 40
- enseignant en petits cuivres : 15 h 20 au lieu de 16 h 20
- enseignant en clarinette et saxophone : 7 h 50 au lieu de 8 h
- enseignant en batterie : 5 h 05 au lieu de 3 h 40

AUTORISE le Président à signer les avenants correspondants.

DIT que ces avenants sont applicables à compter du 14 novembre 2022.

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX